

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878



2K FIX CURATIVE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : 2K FIX CURATIVE
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

TEC7*
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 85 97 37
☎ +32 14 85 97 38
info@tec7.be
*TEC7 is a registered trademark of Novatech International N.V.

Fabricant du produit

Novatech International N.V.
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 85 97 37
☎ +32 14 85 97 38
info@novatech.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :
+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Phrases H

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Phrases P

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

2K FIX CURATIVE

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol	102-60-3 203-041-4	10% <C<25%	Eye Irrit. 2; H319	(1)(10)	Constituant	
noir de carbone 01-2119384822-32	1333-86-4 215-609-9	C>1%		(2)	Constituant	
zéolithes	1318-02-1 215-283-8	C>1%		(2)	Constituant	
dioxyde de silicium 01-2119379499-16	7631-86-9 231-545-4	C>1%		(2)	Constituant	
talç (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	14807-96-6 238-877-9	C>1%		(2)	Constituant	

(1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO₂.

Grand incendie: Mousse classe B (non résistant à l'alcool).

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives.

5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Lunettes de protection (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues. Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer les portes et fenêtres dans le voisinage.

6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Lunettes de protection (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir le solide répandu avec un absorbant. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: température de chambre. Conforme à la réglementation. Conserver dans un endroit sec. Conserver à température de chambre. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, acides (forts), bases (fortes), agents d'oxydation.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

Belgique

Carbone (noir de)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	3 mg/m ³
Particules non classifiées autrement	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	10 mg/m ³ (1)
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	3 mg/m ³ (2)
Silices amorphes : précipités (gel de silice)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	10 mg/m ³
Silices amorphes: fumées	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	2 mg/m ³ (2)
Silices amorphes: silice fondue SiO ₂	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	0.1 mg/m ³ (3)
Silices amorphes: terre de diatomées, non calcinées	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	10 mg/m ³ (1)
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	3 mg/m ³ (2)
Talc (sans fibre d'amiante)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	2 mg/m ³ (3)

(1) fraction inhalable

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

- (2) Fraction alvéolaire
(3) poussières alvéolaires

Pays-Bas

Talk	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.016 ppm (1)
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.25 mg/m ³ (1)

(1) respirabel

France

Noir de carbone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	3.5 mg/m ³
Poussières réputées sans effet spécifique	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	0.9 mg/m ³ (1)
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	4 mg/m ³ (2)

(1) La valeur limite concerne la fraction alvéolaire

(2) La valeur limite concerne la fraction totale

Allemagne

Allgemeiner Staubgrenzwert: Alveolengängige Fraktion	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1.25 mg/m ³ (1)
Kieselsäuren, amorphe	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1 mg/m ³ (2)
	<i>Kolloidale amorphe Kieselsäure (7631-86-9) einschließlich pyrogener Kieselsäure und im Nassverfahren hergestellter Kieselsäure (Fällungskieselsäure, Kieselgel).</i>	

(1) Alveolengängige Fraktion

(2) Einatembare Fraktion; UF: 8 (II)

Autriche

Kieselsäuren, amorphe a) kolloidale amorphe Kieselsäure einschl. pyrogener Kieselsäure und im Nassverfahren hergestellter Kieselsäure (Fällungskieselsäure, Kieselgel) und ungebrannter Kieselgur	Tagesmittelwert (MAK)	4 mg/m ³ (1)
Talk (asbestfaserfrei)	Tagesmittelwert (MAK)	2 mg/m ³ (2)

(1) Einatembare Fraktion

(2) Alveolengängige Fraktion

UK

Carbon black	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	3.5 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	7 mg/m ³
Inhalable dust	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	10 mg/m ³
Respirable dust	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	4 mg/m ³
Silica, amorphous	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	2.4 mg/m ³ (1)
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	6 mg/m ³ (2)
Talc	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1 mg/m ³ (1)

(1) Respirable dust

(2) Inhalable dust

USA (TLV-ACGIH)

Carbon black	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	3 mg/m ³ (1)
Particles (insoluble or poorly soluble) not otherwise specified	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	3 mg/m ³ (2)
Talc: Containing asbestos fibers	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	0.1 fibres/cm ³ (3)
Talc: Containing no asbestos fibers	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	2 mg/m ³ (4)

(1) (I): Inhalable fraction

(2) (R): Respirable fraction

(3) (F): Respirable fibers: length > 5 µm; aspect ratio ≥ 3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification (4-mm objective), using phase-contrast illumination

(4) R,E: Respirable fraction. The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1% crystalline silica

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

Nom de produit	Essai	Numéro
Carbon Black	NIOSH	5000
Carbon Black	NIOSH	5100
Carbon Black	OSHA	ID 196
Dust, Respirable Nuisance (Particulates)	NIOSH	0600
Dust, Respirable	ASTM	D 4532-92
Dust, Total Nuisance (Particulates)	NIOSH	0500
fumed (silica, amorphous)	NIOSH	7501
fused (silica, amorphous)	NIOSH	7501
gel (silica, amorphous)	NIOSH	7501
Silica, Amorphous (Respirable)	NIOSH	7501
total aerosol mass	NIOSH	0501

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils

DNEL/DMEL - Travailleurs

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	29.4 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	4.2 mg/kg de pc/jour	

noir de carbone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1 mg/m ³	

zéolithes

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	3 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	2.5 mg/m ³	

talç (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2.16 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	2.16 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	3.6 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	3.6 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	43.2 mg/kg de pc/jour	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	4.54 mg/cm ²	

DNEL/DMEL - Grand public

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	8.7 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	2.5 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	2.5 mg/kg de pc/jour	

noir de carbone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.06 mg/m ³	

zéolithes

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	0.003 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1.25 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	1.25 mg/kg de pc/jour	

talç (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1.08 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	1.08 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	1.8 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	1.8 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	21.6 mg/kg de pc/jour	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	2.27 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	160 mg/kg de pc/jour	
	Effets aigus systémiques – voie orale	160 mg/kg de pc/jour	

PNEC

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.085 mg/l	
Eau de mer	0.009 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	1.51 mg/l	
STP	70 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.193 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.019 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.018 mg/kg sol dw	

noir de carbone

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	50 mg/l	

zéolithes

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	3.2 mg/l	
Eau de mer	0.32 mg/l	
STP	95 mg/l	
Sol	600 mg/kg sol dw	

talç (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	597.97 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	597.97 mg/l	
Eau de mer	141.26 mg/l	
Eau de mer (rejets intermittents)	141.26 mg/l	
Sédiment d'eau douce	31.33 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	3.13 mg/kg sédiment dw	
Air	10 mg/m ³	

8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Épaisseur	Indice de protection	Remarque
caoutchouc au butyle	> 480 minutes	0.5 mm	Classe 6	
néoprène (caoutchouc chloroprène)	> 480 minutes	0.5 mm	Classe 6	
caoutchouc nitrile	> 480 minutes	0.5 mm	Classe 6	
PVC	> 480 minutes	0.5 mm	Classe 6	

c) Protection des yeux:

Lunettes de protection (EN 166).

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Pâte
Couleur	Noir
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point de fusion	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

pH	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Viscosité dynamique	60000 mPa.s
Solubilité	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Log Kow	Sans objet (mélange)
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Densité absolue	1290 kg/m ³
Densité relative	1.29
Densité de vapeur relative	Sans objet
Taille des particules	Sans objet

9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides (forts), bases (fortes), agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

2K FIX CURATIVE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	2890 mg/kg de pc		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

noir de carbone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	> 10000 mg/kg		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique						Dispense de données	
Inhalation (poussières)	CL0	Équivalent à OCDE 403	4.6 mg/m ³ air		Rat	Valeur expérimentale	

zéolithes

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	> 5110 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc		Lapin (femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (poussières)	CL50		> 3.35 mg/l air	4 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

dioxyde de silicium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	> 5000 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50		> 2000 mg/kg de pc	24 h	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 436	> 5.01 mg/l	4 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

talc (Mg3H2(SiO3)4)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 423	> 5000 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	> 2.1 mg/l	4 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	(concentration maximale possible)

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

2K FIX CURATIVE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

noir de carbone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures; 4 jours	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

zéolithes

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	OCDE 405		24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

dioxyde de silicium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	OCDE 405		1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Non irritant	Équivalent à OCDE 404	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

talc (Mg3H2(SiO3)4)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	OCDE 405		1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Sans objet (test in vitro)	Non irritant	Méthode de l'UE B.46			Épiderme humain reconstitué	Valeur expérimentale	

Conclusion

Provoque une sévère irritation des yeux.

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Non classé comme irritant pour la peau

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

2K FIX CURATIVE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

noir de carbone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation	Non sensibilisant				Souris (femelle)	Valeur expérimentale	

zéolithes

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye	Valeur expérimentale	

dioxyde de silicium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	

talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation	Non sensibilisant				Rat (mâle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation
Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

2K FIX CURATIVE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	300 mg/kg de pc/jour	Aucun effet	30 jour(s) - 49 jour(s)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique							Dispense de données	
Inhalation							Dispense de données	

noir de carbone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (diète)	Niveau de dose	Équivalent à OCDE 452	2050 mg/kg de pc/jour	Aucun effet	2 année(s)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	NOEL		20 %	Aucun effet	12 mois - 18 mois	Souris (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	NOEC	Essai de toxicité subchronique	1 mg/m ³ air	Poumons (aucun effet)	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	LOEC	Essai de toxicité subchronique	7 mg/m ³ air	Poumons (pneumonie)	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale	

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

zéolithes

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (diète)	NOAEL	Essai de toxicité subchronique	5000 ppm	Aucun effet	90 jour(s)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Par voie orale (diète)	NOAEL	Essai de toxicité subchronique	10000 ppm	Aucun effet	90 jour(s)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique							Dispense de données	
Inhalation (poussières)	NOAEL		> 20 mg/m ³ air	Aucun effet	4 semaines (3 fois / semaine)	Rat (mâle / femelle)		

dioxyde de silicium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 407	> 1000 mg/kg de pc/jour	Aucun effet	28 jour(s)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermique	NOAEL	Essai de toxicité subaiguë	≥ 10000 mg/kg de pc/jour	Aucun effet	3 semaines (5 jours / semaine)	Lapin (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	LOAEC	OCDE 413	0.5 mg/m ³ air - 2.5 mg/m ³ air	Inflammation des voies aériennes	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (diète)	NOAEL	Équivalent à OCDE 452	100 mg/kg de pc/jour	Aucun effet	101 jour(s)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique							Dispense de données	
Inhalation (aérosol)	NOAEC	Équivalent à OCDE 452	10.8 mg/m ³ air	Aucun effet	52 semaines (7h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

2K FIX CURATIVE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrotétrapropane-2-ol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 473	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)		Read-across	

noir de carbone

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Positif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif	Équivalent à OCDE 471			Valeur expérimentale	

zéolithes

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale	

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

dioxyde de silicium

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	EPA OPP 84-2	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

talç (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium)		Valeur expérimentale	

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

2K FIX CURATIVE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe/Effet	Détermination de la valeur	Remarque
					Dispense de données	

noir de carbone

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe/Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif (Inhalation (aérosol))		13 semaine(s)	Rat (femelle)		Valeur expérimentale	

zéolithes

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe/Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	Équivalent à OCDE 475		Rat (mâle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	Administration unique

dioxyde de silicium

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe/Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	Équivalent à OCDE 475	5 jours (1x / jour)	Rat (mâle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

talç (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe/Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	Équivalent à OCDE 478	5 jours (1x / jour)	Rat (mâle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

2K FIX CURATIVE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Inconnu							Dispense de données	

noir de carbone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Inhalation (poussières)	NOAEC	Étude d'observation humaine		Aucun effet cancérogène	≥ 1 année(s)	Humain	Valeur expérimentale	Non défini
Dermique	NOEC		20 %		12 semaines (3 fois / semaine) - 18 semaines (3 fois / semaine)	Souris (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Par voie orale (diète)	NOEL		104 mg/kg de pc/jour		2 année(s)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale	

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

zéolithes

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (diète)	NOAEL	Étude de toxicité cancérogène	≥ 60 mg/kg de pc/jour	Aucun effet cancérogène	104 semaine(s)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

dioxyde de silicium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (diète)	NOAEL	Équivalent à OCDE 453	1800 mg/kg de pc/jour - 3200 mg/kg de pc/jour	Aucun effet cancérogène	103 semaine(s)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

talç (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Inhalation (aérosol)	NOAEC	OCDE 453	18 mg/m ³ air	Aucun effet cancérogène	113 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine) - 122 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Par voie orale (diète)	NOAEL	OCDE 453	100 mg/kg de pc/jour	Aucun effet cancérogène	101 jour(s)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

2K FIX CURATIVE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

Catégorie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 422	1000 mg/kg de pc/jour	30 jours (gestation, tous les jours) - 49 jours (gestation, tous les jours)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 422	300 mg/kg de pc/jour	30 jours (gestation, tous les jours) - 49 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 422	1000 mg/kg de pc/jour	30 jour(s) - 49 jour (s)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

noir de carbone

Catégorie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Toxicité pour le développement (Inhalation (aérosol))	NOEC	Étude de toxicité pour le développement	42 mg/m ³ air	11 jours (gestation, tous les jours)	Souris	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	1000 mg/kg de pc/jour	15 jours (gestation, tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Inhalation (aérosol))	LOAEC	Étude de toxicité pour le développement	42 mg/m ³ air	11 jours (gestation, tous les jours)	Souris	Poumons (affection/dégénérescence des tissus pulmonaires)	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	1000 mg/kg de pc/jour	15 jours (gestation, tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Effets sur la fertilité	NOEL		500 mg/kg de pc/jour	5 jour(s)	Souris (femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

zéolithes

Catégorie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	> 1600 mg/kg de pc/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	> 1600 mg/kg de pc/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Effets sur la fertilité (Par voie orale (diète))	NOAEL		≥ 2 %		Rat (mâle)	Testicules (aucun effet)	Valeur expérimentale	

dioxyde de silicium

Catégorie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	1000 mg/kg de pc/jour	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	1000 mg/kg de pc/jour	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 416	≥ 1000 mg/kg de pc/jour		Rat (mâle / femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

Catégorie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Étude de toxicité pour le développement	1600 mg/kg de pc/jour	10 jours (1x / jour)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Étude de toxicité pour le développement	≥ 1600 mg/kg de pc/jour	10 jours (1x / jour)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	> 900 mg/kg de pc/jour	13 jours (1x / jour)	Lapin (femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Danger par aspiration

2K FIX CURATIVE

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
Non classé pour la toxicité par aspiration

Toxicité autres effets

2K FIX CURATIVE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

2K FIX CURATIVE

Pas d'effets connus.

11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

2K FIX CURATIVE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	DIN 38412-15	2700 mg/l	48 h	Leuciscus idus	Système statique		Read-across; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	Méthode C.2 de l'UE	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique		Read-across; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	Méthode C.3 de l'UE	151 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus			Read-across; GLP

noir de carbone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 1000 mg/l	96 h	Danio rerio	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Létal
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	> 5600 mg/l	24 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 10000 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE10	TTC-test	800 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Enzymolyse

zéolithes

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	NOEC	EPA 660/3 - 75/009	> 680 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	2808 mg/l	24 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	18 mg/l - 34 mg/l	96 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
	NOEC	OCDE 201	10 mg/l	96 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
Toxicité chronique poissons	NOEC	US EPA	> 86.7 mg/l	30 jour(s)	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	32 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

dioxyde de silicium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	> 1000 mg/l	96 h	Danio rerio	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	EL50	OCDE 202	> 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	> 173.1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	NOEC	OCDE 201	173.1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	68 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	NOEC	OCDE 209	2500 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

talc (Mg3H2(SiO3)4)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	ECOSAR v1.00	89581 mg/l	96 h	Pisces		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité aiguë crustacés	CL50	ECOSAR v1.00	36812 mg/l	48 h	Daphnia sp.		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	ECOSAR v1.00	7203 mg/l	96 h	Algae		Eau douce (non salée)	QSAR
	NOEC	ECOSAR v1.00	918 mg/l	30 jour(s)	Algae		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité chronique poissons	NOEC	ECOSAR v1.00	5980 mg/l	30 jour(s)	Pisces		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	ECOSAR v1.00	1460 mg/l	30 jour(s)	Daphnia sp.		Eau douce (non salée)	QSAR

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Méthode C.4-D de l'UE	9 %; Consommation d'O ₂	28 jour(s)	Read-across

talc (Mg3H2(SiO3)4)

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	18.602 h	1.5E6 /cm ³	QSAR

Conclusion

Eau

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2K FIX CURATIVE

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
EPIWIN		-2.1	25 °C	Calculé

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

noir de carbone

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (inorganique)			

zéolithes

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		0.59 - 0.95; Poids frais	28 jour(s)		Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (inorganique)			

dioxyde de silicium

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (inorganique)			

talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	3.162 l/kg			QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (inorganique)			

Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	1.5	Valeur calculée

zéolithes

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
			Dispense de données

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
	0.00 %		0.31 %	59.79 %	39.9 %	Valeur calculée

talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	0 %	0 %	39.3 %	56 %	4.72 %	QSAR

Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

2K FIX CURATIVE

Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 2024/573)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol

Gaz à effet de serre

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

noir de carbone

Gaz à effet de serre

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573)

zéolithes

Gaz à effet de serre

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573)

dioxyde de silicium

Gaz à effet de serre

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573)

talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

Gaz à effet de serre

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573)

Eau écotoxicité pH

Changement de pH

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 09* (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles
---------------------------	---

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
< 0.3 %	

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Non soumis à la directive 2012/18/UE (Seveso III)

REACH Liste des substances candidates

Ne contient pas de composant(s) repris dans la liste de candidats des substances très préoccupantes (SVHC) pour autorisation (Article 59 du Règlement (CE) n° 1907/2006)

REACH Annexe XIV - Autorisation

Ne contient pas de composant(s) repris dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) n° 1907/2006: liste des substances soumises à autorisation

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
· 1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol	<p>Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008:</p> <p>a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F;</p> <p>b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10;</p> <p>c) la classe de danger 4.1;</p> <p>d) la classe de danger 5.1.</p>

Législation nationale Belgique

2K FIX CURATIVE

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Pays-Bas

2K FIX CURATIVE

Waterbezwaarlijkheid	B (4); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
----------------------	---

Législation nationale France

2K FIX CURATIVE

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Allemagne

2K FIX CURATIVE

WGK	1; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017
1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol	
TA-Luft	5.2.5
noir de carbone	
TA-Luft	5.2.1

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

zéolithes

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

dioxyde de silicium

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Kieselsäuren, amorphe; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
---------------------------------------	--

talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

Législation nationale Autriche

2K FIX CURATIVE

Aucun renseignement disponible

Législation nationale UK

2K FIX CURATIVE

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

2K FIX CURATIVE

Aucun renseignement disponible

noir de carbone

TLV - Carcinogen	Carbon black; A3
------------------	------------------

CIRC - classification	2B; Carbon black
-----------------------	------------------

zéolithes

CIRC - classification	3; Zeolites other than erionite
-----------------------	---------------------------------

dioxyde de silicium

CIRC - classification	3; Silica
-----------------------	-----------

talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

TLV - Carcinogen	Talc: Containing no asbestos fibers; A4
------------------	---

	Talc: Containing asbestos fibers; A1
--	--------------------------------------

CIRC - classification	3; Talc
-----------------------	---------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour un mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
BCF	Bioconcentration Factor
BEI	Biological Exposure Indices
CE10	Concentration Efficace 10 %
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL0	Concentration Létale 0 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ErC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
GLP	Good Laboratory Practice
LOAEC/LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Concentration/Lowest Observed Adverse Effect Level
NOAEC/NOAEL	No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level
NOEC/NOEL	No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas

Date d'établissement: 2024-07-09

2K FIX CURATIVE

responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Date d'établissement: 2024-07-09